

Consultation ciblée du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
**Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York**

Pour faire suite à une demande de la commission à la séance du 14 décembre 2022, Hydro-Québec aimerait apporter la précision suivante.

Dans le document PR3 déposé à la présente commission, le tableau QC-52 intitulé *Pertes temporaires et permanentes de terre agricole en fonction des lots touchés* devrait s'intituler *Pertes temporaires et permanentes de **terre cultivée** en fonction des lots touchés*.